



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2017-2021

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 TH 217947

Date : 23.11.2015

Révisions

Date	Versio n	Description	Auteur(s)
14.11.2015	0.1	Création et rédaction du document, envoi pour vérification et contrôles à l'AFI	CCU
16-18.11.2014	0.2	Mise à jour et compléments	CCU, LBR
19.11.2015	0.3	1ère lecture, définition des choix politiques	CC
19-20.11.2015	0.4	Adaptation des EPT et des montants financiers	CCU, LBR
23.11.2015	1.0	Validation du document	CC

Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Bref rappel des bases légales	5
3.	Eléments et hypothèses retenus.....	6
3.1.	Réformes au niveau cantonal.....	6
3.2.	Programme d'assainissement de l'Etat.....	7
3.3.	Priorités du Conseil communal.....	7
3.4.	Evolution des effectifs	8
3.5.	Volume des investissements	10
3.6.	Hypothèses de calcul.....	10
3.7.	Recettes fiscales	11
3.8.	Péréquation financière.....	12
3.9.	Consolidation financière.....	12
4.	Compte de résultat	12
5.	Classification fonctionnelle	13
6.	Compte des investissements.....	15
7.	Besoins en financement, évolution de la dette	18
8.	Piste des améliorations financières	19
8.1.	Assainissement caisse de pensions par revalorisation PF	19
8.2.	Gel des rémunérations	19
8.3.	Revalorisation du patrimoine administratif	20
8.4.	Transports publics	20
8.5.	Adaptation du coefficient fiscal.....	20
9.	Réponse au postulat PO15.005.....	20
10.	Conclusion	21

Liste des tableaux

Tableau 1:	EPT par unité administrative et évolution 2017-2021	9
Tableau 2	Départs à la retraite prévisibles par domaine d'activité	9
Tableau 3	Départs à la retraite prévisibles par fonction.....	10
Tableau 4:	Répartition des points d'impôt entre l'Etat et la Commune consécutive à la réforme de l'harmonisation des impôts et à la révision de la loi sur la police.....	11
Tableau 5:	Evolution du compte de résultat 2016-2021, en CHF	12
Tableau 6:	Evolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle, en CHF	13
Tableau 7:	Investissements selon la classification fonctionnelle, en CHF	16
Tableau 8:	Investissements par projets	17
Tableau 9:	Evolution du compte de financement, en CHF et en %	18
Tableau 10:	Evolution de la dette et de la fortune, en CHF.....	19

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Conformément aux nouvelles règles législatives, notre Conseil vous soumet pour approbation le plan financier et des tâches (PFT) 2017-2021 au travers du présent document. Le PFT 2017-2021 est basé sur les éléments en notre possession au jour de l'émission de celui-ci, notamment les réformes initiées par l'Etat et la Commune. Il a été construit par chaque unité administrative et représente donc une consolidation des dépenses et recettes prévisibles pour le bon fonctionnement de notre Commune. Il ne tient cependant pas compte des effets du programme d'assainissement de l'Etat qui nous sont encore inconnus, ni des transferts de charges qui pourraient atteindre CHF 3 à 4 millions pour notre seule Commune (6 à 8 points d'impôts !).

Par rapport au PFT 2016-2020 qui vous a été soumis en décembre 2014, le Conseil vous propose en supplément une vision de l'évolution des postes de travail nécessaires à la maîtrise de chaque domaine d'activité. Ce fait permet de répondre à la motion interpartis déposée lors du Conseil général du 28 septembre dernier et intitulée « Gestion des besoins en personnel – Vision globale des EPT à moyen terme ».

Le PFT 2017-2021 inclut trois objectifs considérés comme prioritaires par le Conseil communal. Premièrement, il permet la maîtrise à long terme des réformes entreprises dans le domaine de la sécurité publique, de la défense contre les incendies et des secours sanitaires. Deuxièmement, il inclut les ressources nécessaires, durant la phase de lancement, aux nouvelles prestations en transports publics sur la ligne 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier, mise en place à partir du changement d'horaire 2015-2016. Troisièmement, il vise à démontrer les défis futurs que devra relever notre Commune dans les prochaines années pour la maîtrise de son évolution démographique, sachant qu'elle demande un volume d'investissements très important.

Sur la base des hypothèses retenues qui vous sont détaillées ci-après, et sans tenir compte des mesures de consolidation financière ni des transferts de charges de l'Etat, l'équilibre ne pourra être que difficilement atteint en 2017. Les années 2018 à 2021 restent ensuite dans la même fourchette de risque financier.

Une des conséquences majeures sera l'apparition d'une insuffisance de financement. L'obligation d'un autofinancement à hauteur d'un minimum de 80% ne pourra être maîtrisée dès 2018, qu'en tenant compte de la revalorisation du patrimoine financier de la Commune. Cela a comme conséquence une augmentation à venir de la dette publique, donc des intérêts à payer à nos prêteurs. Tout en espérant que les intérêts nominatifs restent à leur hauteur actuelle, soit très faibles.

Ces prévisions n'ont encore rien d'inéluctable. Elles méritent donc d'être appréciées avec précaution. Mais alliées aux incertitudes générées par le programme d'assainissement de l'Etat, elles justifient la consolidation des finances entreprise par nos Autorités dès l'entrée en force de la convention de fusion et démontrent toute la nécessité de poursuivre les réflexions et les démarches en ce sens. Le Conseil communal a déjà ébauché quelques pistes de résolution des déficits prévisibles durant la période sous référence, certaines sont évoquées au chapitre 8 ci-après. Cependant, début 2016, notre Conseil consolidera les objectifs pour 2017, en toute connaissance de cause des décisions du Grand Conseil de décembre 2015.

2. **Bref rappel des bases légales**

L'article 6.2 du règlement général, du 19 décembre 2012, charge le Conseil communal d'établir un plan financier et des tâches (PFT) pour les cinq ans qui suivent le budget. Ce document sert à planifier et à gérer les prestations et les finances à moyen terme. Dès le 1^{er} janvier 2016, ce sera le nouveau règlement sur les finances qui fera foi, notamment son article 2.1.

Par contre, l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) au 1^{er} janvier 2015 nous impose déjà de respecter ce droit dit supérieur. De ce fait, le PFT contient, en référence à l'article 16 de cette loi :

- a) *les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique et l'évolution des indicateurs financiers de la collectivité ;*
- b) *les objectifs stratégiques et l'évolution prévisionnelle des tâches et des prestations ;*
- c) *les charges et revenus planifiés ;*
- d) *les résultats prévisionnels par groupe de prestations des unités gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire ;*
- e) *les recettes et dépenses d'investissement planifiées ;*
- f) *l'évolution de la fortune et de l'endettement ;*
- g) *les risques éventuels ayant des incidences financières importantes.*

Par ailleurs, le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC), du 20 août 2014, précise certains éléments dans son chapitre 2. Nous relevons les deux articles les plus significatifs à notre sens.

Art. 10 *Objet et but du plan financier et des tâches*

¹*Au moyen du plan financier et des tâches, l'Exécutif gère et contrôle les besoins financiers à moyen terme ainsi que les revenus. Le plan financier et des tâches tient compte de l'évolution de la conjoncture économique et indique comment les besoins financiers pourront être couverts par les revenus présumés.*

²*Le plan financier et des tâches doit:*

- a) *créer les conditions propres à permettre l'établissement de budgets conformes aux dispositions relatives à l'équilibre financier et à la limitation de l'endettement, et tenir compte des objectifs budgétaires du législatif ;*
- b) *montrer que les tâches, prestations et projets de la collectivité peuvent être financés à moyen terme dans le cadre des limites définies aux articles 30 et 32 de la LFinEC, ainsi que dans la législation d'application de la commune.*

³*Si les limites précitées ne sont pas respectées, l'Exécutif donne l'orientation des mesures nécessaires qu'il entend prendre pour y remédier, une estimation de leur impact financier et un calendrier de mise en œuvre.*

Art. 12 *Contenu du plan financier et des tâches*

¹*Le plan financier et des tâches indique en particulier les conséquences financières présumées :*

- a) *des lois, décrets, arrêtés financiers et autres engagements ayant force exécutoire ;*
- b) *des rapports de l'Exécutif au Législatif.*

²*Les projets de l'Exécutif soumis à consultation ne sont pris en compte dans le plan financier et des tâches que si leur portée financière peut être évaluée. Ceux qui ne peuvent pas être estimés doivent toutefois faire l'objet d'un commentaire.*

³*Les paramètres qui ont servi de base aux prévisions formulées dans le plan financier et des tâches doivent être indiqués.*

3. Eléments et hypothèses retenus

Les prévisions à moyen terme sont toujours entourées de nombreuses incertitudes, c'est bien pour cela que le Conseil communal vous a proposé dans le nouveau règlement sur les finances de restreindre l'étendue « temps » de son PFT. Une visibilité fiable sur les trois années suivant le budget An+1 nous semble déjà très difficile avec les nombreuses mutations vécues voire même subies à ce jour.

Elles doivent néanmoins permettre aux Autorités de prendre un cap, de fixer des priorités, et aux unités administratives de mieux planifier leurs charges et leurs recettes. Le PFT qui vous est proposé inclut les éléments connus à ce jour. Il tient également compte des prévisions du Conseil communal sans création d'éventuelles nouvelles prestations.

3.1. Réformes au niveau cantonal

Six réformes importantes ont d'ores et déjà été décidées au niveau de l'Etat et intégrées dès les budgets 2015-2016 et le PFT. Il s'agit, pour rappel, de :

- a) l'harmonisation de la facture sociale, adoptée par le Grand Conseil par 105 voix contre 1, le 18 février 2014, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ;
- b) la rénovation du cycle 3, pour les années 9, 10 et 11 de la scolarité obligatoire, adoptée par le Grand Conseil par 100 voix contre 7, le 18 février 2014, entrée en vigueur le 1^{er} août 2014 ;
- c) la révision de la loi sur la police neuchâteloise, adoptée par le Grand Conseil par 101 voix sans opposition, le 4 novembre 2014 et dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2015 ;
- d) la révision partielle de la péréquation financière intercommunale, portant sur la péréquation des ressources, qui a été débattue par le Grand Conseil au début 2015 ;
- e) les objectifs fixés par la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2015, avec effets au 1^{er} août 2015 ;
- f) la réorganisation des soins préhospitaliers, consécutive à la réorganisation du 144 (nouveaux articles 116a et 116b de la loi de santé (LS), du 16 février 1995 et la mutualisation des coûts y relatifs.

Le PFT 2017-2021 inclut les effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques qui devrait se poursuivre jusqu'en 2018, le Grand Conseil l'ayant décidé en 2015. Il tient également compte de la réforme de l'harmonisation du produit des impôts, défavorable à notre Commune dès 2017.

Enfin, le PFT 2017-2021 incorpore les effets estimés de la réforme de la péréquation structurelle, actuellement en cours de révision, qui devraient être favorables à notre Commune dès 2017 par la prise en compte des charges préscolaires, parascolaires et scolaires dans le calcul.

3.2. Programme d'assainissement de l'Etat

Le Grand Conseil a adopté, le 26 mars 2014, la motion 13.186, qui prie le Conseil d'Etat « *de présenter et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, mais, en tous les cas, avant la session du budget 2016, un programme d'assainissement des finances du canton qui porte sur une amélioration de 8% des charges déterminantes, soit environ 164 millions de francs (base comptes 2012)* ».

Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà informé les Communes que ce programme les concernerait à hauteur de CHF 30 à 40 millions, ce qui représente pour Val-de-Ruz une somme de l'ordre de CHF 3 à 4 millions. Préférant la concertation à la confrontation, le chef du Département des finances et de la santé et la Conférence des directeurs communaux des finances (CDC-Finances) ont convenu ensemble de constituer un groupe de travail qui a débuté son activité en janvier 2015.

Le groupe de travail avait pour tâche de mener une réflexion de fond sur les domaines partagés entre l'Etat et les Communes. Le Conseil communal écrivait dans sa PFT 2016-2020 : « *Un examen sera prioritairement mené sur une simplification des normes, des lois et des règlements en vigueur, de manière à ce que les transferts de charges envisagés soient accompagnés d'un transfert de compétences pour les Communes* ».

Par ailleurs et dans un courrier du 12 novembre 2014, l'Association des communes neuchâteloises (ACN), par son comité, confirmait sa volonté de privilégier le dialogue. Mais, en attendant d'y voir plus clair sur le programme d'assainissement en question, elle appelait le Conseil d'Etat à renoncer à tout projet qui pourrait entraîner une augmentation des charges répercutées sur les Communes ou l'introduction de nouvelles dépenses. Il lui apparaissait ainsi urgent de mener une appréciation politique d'ensemble comme préalable à toute nouvelle modification législative ou réglementaire.

De plus, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil de valider la participation des Communes au fonds d'infrastructure ferroviaire (FAIF), en l'additionnant simplement à l'indemnisation des entreprises de transports concessionnaires.

Jusqu'à présent, le résultat de ces démarches a été très mitigé, le Conseil d'Etat se contentant simplement en finalité de transférer des charges aux Communes sans que le transfert de compétences, voire des compensations ne soient discutés.

A ce stade, le PFT 2017-2021 n'inclut pas les effets du programme d'assainissement de l'Etat et de la contribution au FAIF qui pourraient toucher la Commune à partir de 2016. Les décisions du Grand Conseil de décembre 2015 sont très attendues pour le budget 2016. Par ailleurs, nous n'avons aucun renseignement sur les éventuelles autres volontés à futur du Conseil d'Etat en la matière.

3.3. Priorités du Conseil communal

Le Conseil communal entend poursuivre les actions entreprises selon les axes définis dans le programme de législature et n'intègre pas à ce stade de nouveaux axes de la future législature 2016-2019. Il en est ainsi de la révision du plan d'aménagement, adoptée par votre Autorité le 29 septembre 2014, et de la reprise en main de notre patrimoine immobilier, pour ne citer que ces exemples.

Ainsi, le Conseil communal s'est concentré sur les effets à futur de la consolidation des besoins déjà démontrés par le fonctionnement actuel. Cependant, deux axes prioritaires ressortent de cette planification :

- a) améliorer et dégager les moyens supplémentaires nécessaires à la réorganisation des transports publics prévus à partir du changement d'horaire 2015-2016 ; le Conseil communal devra faire reconnaître les améliorations de prestations notamment de la ligne 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier dans le pot commun cantonal, faute de quoi l'option d'un retour en arrière devra être analysée. La compétence étant clairement cantonale, la Commune ne doit pas se substituer au-delà de l'impulsion de départ ;
- b) adapter les structures administratives et logistiques à l'évolution démographique importante de notre Commune, laquelle est, et de manière très nette, la plus dynamique de tout le canton en la matière. Après une évolution de sa démographie de près de 60% entre 1970 et 2015, nous poursuivons notre croissance avec 1.5 à 2% d'augmentation annuelle. Ainsi, de la fusion à l'année 2018, notre cercle de référence a évolué **de 10%**. Ce n'est pas sans incidences.

Ces deux volets se traduiront par une évolution des besoins en personnel de certaines unités administratives et logistiques ainsi que par des investissements plus conséquents, notamment dans les infrastructures scolaires.

Par ailleurs, le Conseil communal souhaite encore accentuer son travail en matière d'économie et d'autonomie énergétique. Après une première législature ayant permis de faire de grandes avancées dans les projets éoliens et dans l'important projet de chauffage à distance Cernier – Fontainemelon, notre Conseil souhaite un redémarrage de la partie solaire et photovoltaïque. Cette dernière a été réduite à son minimum lors de cette première législature, bien que le projet de la Ferme Matile à Fontainemelon soit réalisé ou en cours de finalisation. Comme vous avez pu l'apercevoir dans le budget 2016, nous prévoyons des installations de ce type sur le collège de la Fontenelle cette prochaine année et VITEOS SA en posera d'autres à ses frais sur le complexe de la Rebatte à Chézard-Saint-Martin. D'autres projets suivront leur cours durant le PFT 2017-2021 comme vous le démontre le point 6 du présent rapport.

3.4. Evolution des effectifs

Ce chapitre définit les besoins en collaborateurs pour la bonne marche des affaires de la Commune. Il a pour but de déterminer la masse financière à présenter dans le PFT 2017-2021 mais également à démontrer les enjeux à futur relatifs au volume d'EPT.

Le Conseil communal, à ce stade, ne s'est pas prononcé formellement sur les demandes des unités administratives. Il devra encore étudier de manière précise ces besoins annoncés et en déterminer la pertinence ainsi que réfléchir dans quelles mesures une organisation différente pourrait éviter l'engagement de personnel. Dans sa première analyse, le Conseil communal a pris en compte le nombre de citoyens de la Commune. Comme indiqué précédemment, une croissance de 10% est attendue entre la fusion et 2018.

Le tableau ci-dessous vous précise les besoins par unités administratives sur les années du PFT :

Tableau 1: EPT par unité administrative et évolution 2017-2021

UA / EPT	B2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021	Remarques
UA 10 Chancellerie	3.5	0	0	0	0	0	
UA 11 Comptabilité générale	4.2	0	0	0	0	0	
UA 12 Finances	1	0	0	0	0	0	
UA 13 Développement économique	0	0	0	0	0	0	
UA 14 Ressources humaines	8.6	0	0	0	0	0	
UA 15 Organisation interne	0	0	0	0	0	0	
UA 16 Achats et économat	0	0	0	0	0	0	
UA 17 Gérance du patrimoine	25.4	0	0	0	0	0	
UA 19 Sécurité	5.5	0	0	0	0	0	
UA 20 Ecoles	168.7	2.5	3.4	1.7	1.4	1.4	Augmentation des effectifs scolaires et transfert éorén
UA 21 Pré-parascolaire	12.9	2	2	2	0	0	Ouverture à Montmollin et aux Geneveys s/Coffrane
UA 22 Culture	1.6	0	0	0	0	0	
UA 23 Loisirs, sports	4.6	0.2	0	0	0	0	Complément pour saison estivale Engollon
UA 25 Travaux publics	19.8	0	0	0	0	0	
UA 26 Agriculture et forêts	8	0	0	0	0	0	
UA 27 Eaux	10	2	0	0	0	0	Compensation sous-effectif reconnu de 3 EPT
UA 28 Environnement	1.32	0	0	0	0	0	
UA 29 Aménagement du territoire	3	0	0	0	0	0	
UA 30 Transports	0	0	0	0	0	0	
UA 31 Energie							
Cumul	278.12	284.82	290.22	293.92	295.32	296.72	

Par ailleurs, les données statistiques suivantes permettent une meilleure vision de l'évolution des effectifs du personnel, soit au travers du taux de rotation du personnel et de perspectives des départs à la retraite des collaborateurs de notre Commune.

Taux de rotation :

En considérant l'année 2014 comme référence de calcul, nous pouvons déterminer le taux de rotation à environ 7%, sans tenir compte des effectifs scolaires. En effet, 12 départs ont été enregistrés sur les 169 personnes travaillant pour la Commune. Cependant, il faut garder à l'esprit que ce calcul est fait, à ce jour, sur les personnes et non pas sur les « équivalents plein temps ». Tout comme vous le démontre le tableau des départs à la retraite prévisibles ci-après, nos effectifs sont composés de nombreux temps partiels. Les outils informatiques en notre possession à ce jour ne permettent pas une analyse plus fine dans un temps que nous pourrions qualifier de raisonnable.

Cependant, il apparaît que le taux de rotation prenant en compte ce paramètre sera quelque peu inférieur, démontrant une rotation du personnel assez faible.

Départs à la retraite prévisibles par domaine d'activité :

Tableau 2 Départs à la retraite prévisibles par domaine d'activité

Service	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	EP	EPT	EP	EPT	EP	EPT	EP	EPT	EP	EPT	EP	EPT
Sécurité	1	0.03	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0	0

Travaux publics, forêts et environnement	1	1	0	0	1	0.085	2	0.485	1	1	1	1
Ecoles	0	0	1	0.265	0	0	0	0	0	0	1	0.04
Comptabilité	0	0	0	0	1	0.5	0	0	0	0	0	0
Gérance	0	0	0	0	0	0	1	0.7	0	0	1	1
Parascolaire	0	0	0	0	0	0	1	0.49	0	0	0	0
Sports-Loisirs-Culture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1.8
CDH-EC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0.8
Total	2	1.03	1	0.265	2	0.585	4	1.675	2	1.1	6	4.64

Départs à la retraite prévisibles par fonction :

Tableau 3 Départs à la retraite prévisibles par fonction

Année	Nbre	EPT		
2016	2	1.03	Sécurité/TP	(patrouilleur, cantonnier)
2017	1	0.265	Ecoles	(bibliothécaire)
2018	2	0.585	Comptabilité/environnement	(comptable débiteurs/déchetterie)
2019	2	0.485	Forêts/Environnement	(Forestier, déchetterie)
	2	1.19	Parascolaire/gérance	(éducatrice/collaboratrice administrative)
2020	1	1	TP	(cantonnier)
	1	0.1	Sécurité	(patrouilleur)
2021	4	3.8	TP/Gérance/ SLC	(cantonnier, intendant chef, concierge, responsable exploitation)
	2	0.84	CDH-EC/Ecoles	(collaboratrice administrative, devoirs surveillés)
Total	18	10.295		

3.5. Volume des investissements

Ainsi que le démontre la planification détaillée des investissements qui vous est fournie au chapitre 6 de ce rapport, les besoins dépassent la marge d'investissements dès 2018. Le degré d'autofinancement de 80% risque de ne pas pouvoir être garanti. Le Conseil communal a déjà reporté un maximum de projets et de chantiers afin de conserver une vision réaliste sur cette période.

Le Conseil communal ne vous fournit pas à ce jour de solutions de réduction des investissements supplémentaires. En effet, l'analyse du patrimoine financier et administratif de notre Commune doit nous permettre d'explorer différentes pistes de résolution d'ici à fin 2016, début 2017. Une estimation à la hausse de notre patrimoine immobilier aura une incidence positive sur notre fortune communale, engendrant de fait des potentialités plus importantes de financement. Nous reviendrons en détail sur ce point au chapitre 8 du présent rapport.

3.6. Hypothèses de calcul

Le PFT est en outre basé sur les hypothèses de calcul suivantes, les lettres b) à c) figurent expressément dans les tableaux financiers :

- a) modification des EPT sur la base des éléments fournis au point 3.4 ;
- b) augmentation annuelle de la masse salariale de 0.5% sur la base de deux échelons sur la période pour nos collaborateurs administratifs et techniques et d'une évolution fixe en pourcentage pour les enseignants, aucun renchérissement n'est prévu sur le début de la période, l'indexation négative n'ayant pas été imputée à ce jour sur les salaires des collaborateurs ;
- c) augmentation des biens, services et marchandises selon les besoins des diverses unités administratives et prise en compte d'un renchérissement général de 0.5% ;
- d) augmentation annuelle des charges d'aide sociale de l'ordre de 4%, conformément aux objectifs visés par le Conseil d'Etat ;
- e) calcul des amortissements sur la base d'un taux moyen de 5% des investissements planifiés ;
- f) vu la stabilité des taux d'intérêts et des indicateurs actuels, les charges et revenus financiers ont été estimés comme constants pour les anciens emprunts. L'adaptation du volume d'emprunts sur la base du plan de financement prévisible 2017-2021 a été calculée au taux moyen de 1.5%.

3.7. Recettes fiscales

Le Conseil communal a privilégié une estimation réaliste des recettes fiscales pour les années 2017 à 2021, tenant compte des effets cumulés de la réforme de la fiscalité des personnes physiques et de l'harmonisation des impôts (cf. tableau 4). Le Conseil communal a admis la prise en compte de l'évolution de notre population à hauteur de 1.5% par an avec un effet similaire sur la fiscalité des personnes physiques.

Tableau 4: Répartition des points d'impôt entre l'Etat et la Commune consécutive à la réforme de l'harmonisation des impôts et à la révision de la loi sur la police

Types d'impôt	Répartition Etat/Commune en 2013	Répartition Etat/Commune depuis 2014	Répartition Etat/Commune dès 2016	Répartition Etat/Commune dès 2017
Impôt des personnes physique	130 / 61	123 / 68	121 / 70	121 / 70
Impôt des personnes morales	100 / 100	123 / 77*	120 / 80*	120 / 80*
Impôt à la source	130 / 70	123 / 77	120 / 80	120 / 80
Impôt des frontaliers	50 / 150	50 / 150	78 / 112	120 / 80

* 70% du produit de l'impôt des personnes morales acquis directement par la Commune; les 30% restants sont redistribués en fonction de la population (15%) et du nombre d'emplois (15%) et figurent sous le chapitre 46, revenus de transferts, et non sous le chapitre 91, impôts

La réforme de l'harmonisation des impôts inclut également la redistribution d'une part du produit de l'impôt des personnes morales acquise par la Commune. Celle-ci perçoit directement 70% des recettes versées au titre de cet impôt. Le solde est reversé en fonction d'une clé de répartition basée sur la population (15%) et le nombre d'emplois (15%) recensés sur le territoire communal.

On peut ainsi estimer que les recettes des personnes physiques augmentent annuellement de 1.5% de 2017 à 2021. Par contre, l'imposition des frontaliers subira dès 2017 une très importante baisse, 2016 étant une année de transition.

3.8. Péréquation financière

Nos évaluations se basent sur deux éléments. Premièrement, le montant au budget 2016 se monte à CHF 280'000 pour ce poste. Deuxièmement, la réforme de la péréquation structurelle, que nous escomptons pour 2017, devrait améliorer pour près de CHF 1 million ce montant. En effet, cette réforme doit prendre en compte la structure de la population, notamment afin de compenser les frais du domaine de la formation (accueil préscolaire, accueil parascolaire, écoles niveaux 1 à 11).

3.9. Consolidation financière

A ce stade, le PFT ne tient pas compte des mesures figurant dans le programme de consolidation financière. Mais il va de soi que des mesures structurelles ou temporaires ou une augmentation du coefficient fiscal communal devraient être envisagés pour pallier aux transferts de charges projetés dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat et pour résorber les déficits que laisse entrevoir le PFT.

4. Compte de résultat

Sur la base des hypothèses retenues, donc sans les reports de charges de l'Etat, le compte de résultat serait déficitaire de manière durable dès 2017, à hauteur de CHF 2.5 à 3.5 millions (cf. tableau 5). Ce déficit devrait néanmoins pouvoir être résorbé dans le cadre des travaux budgétaires ordinaires ainsi qu'au travers des pistes d'améliorations financières évoquées au chapitre 8 du présent document.

Tableau 5: Evolution du compte de résultat 2016-2021, en CHF

Compte de résultats	Budget 2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
Charges d'exploitation	77'830'319.39	78'045'850.00	78'801'050.00	78'960'950.00	80'090'550.00	80'882'150.00
30 Charges de personnel	35'161'258.93	35'826'400.00	36'305'900.00	36'621'400.00	36'758'400.00	36'901'400.00
Revalorisation (échelons ou %)		50'000.00	250'000.00	300'000.00	500'000.00	550'000.00
Indexation				185'000.00	370'000.00	555'000.00
31 Charges de biens et services	18'275'993.50	18'269'250.00	18'429'450.00	18'558'650.00	18'684'150.00	18'699'650.00
Indexation		90'000.00	180'000.00	270'000.00	360'000.00	450'000.00
33 Amortissements du PA	5'526'960.00	5'732'400.00	5'971'400.00	6'107'800.00	6'196'100.00	6'047'600.00
35 Attribution aux fonds et financements spéciaux	352'206.41	373'100.00	289'800.00	235'800.00	191'800.00	240'800.00
36 Charges de transfert	16'937'720.55	16'128'500.00	15'798'300.00	15'106'100.00	15'453'900.00	15'861'500.00
37 Subventions à redistribuer	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00
39 Imputations internes	976'180.00	976'200.00	976'200.00	976'200.00	976'200.00	976'200.00
Revenus d'exploitation	-76'172'468.45	-74'825'030.00	-75'470'530.00	-76'076'030.00	-76'564'530.00	-77'055'530.00
40 Revenus fiscaux	-44'279'625.00	-43'150'000.00	-43'650'000.00	-44'150'000.00	-44'650'000.00	-45'150'000.00
41 Revenus régaliens et de concessions	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00
42 Taxes	-13'268'476.00	-13'186'400.00	-13'256'400.00	-13'326'400.00	-13'326'400.00	-13'326'400.00
43 Revenus divers	-232'453.00	-242'300.00	-242'300.00	-242'300.00	-242'300.00	-242'300.00
45 Prélèvement aux fonds et financements spéciaux	-2'338'771.12	-1'176'630.00	-1'182'130.00	-1'147'630.00	-1'294'130.00	-1'285'130.00
46 Revenus de transfert	-14'444'363.33	-15'460'600.00	-15'530'600.00	-15'600'600.00	-15'442'600.00	-15'442'600.00
47 Subventions à redistribuer	-604'600.00	-604'600.00	-604'600.00	-604'600.00	-604'600.00	-604'600.00
49 Imputations internes	-976'180.00	-976'500.00	-976'500.00	-976'500.00	-976'500.00	-976'500.00
Résultat des activités d'exploitation	1'657'850.94	3'220'820.00	3'330'520.00	2'884'920.00	3'526'020.00	3'826'620.00

34	Charges financières	2'874'310.00	2'838'500.00	2'838'500.00	2'838'500.00	2'838'500.00	2'838'500.00
	Financement supplémentaire		100'000.00	250'000.00	350'000.00	500'000.00	600'000.00
44	Revenus financiers	-4'541'126.00	-4'583'000.00	-4'640'000.00	-4'717'000.00	-4'795'000.00	-4'875'000.00
	Résultat provenant du financement	-1'666'816.00	-1'644'500.00	-1'551'500.00	-1'528'500.00	-1'456'500.00	-1'436'500.00
	Résultat opérationnel	-8'965.06	1'576'320.00	1'779'020.00	1'356'420.00	2'069'520.00	2'390'120.00
	Résultat extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total du compte de résultats	-8'965.06	1'576'320.00	1'779'020.00	1'356'420.00	2'069'520.00	2'390'120.00

5. Classification fonctionnelle

Afin de permettre des comparaisons plus aisées, nous présentons le PFT selon la classification fonctionnelle sans les éléments ajoutés au compte de résultat précédent, tels que les augmentations salariales, les indexations ainsi que les coûts du financement supplémentaires.

Tableau 6: Evolution des charges nettes selon la classification fonctionnelle, en CHF

Étiquettes de lignes	Budget 2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
0 Administration en général	4'875'047.96	5'073'900.00	5'129'900.00	5'173'900.00	5'189'900.00	5'198'900.00
1 Législatif et exécutif	1'073'638.02	1'073'900.00	1'073'900.00	1'073'900.00	1'073'900.00	1'073'900.00
2 Services généraux	3'801'409.94	4'000'000.00	4'056'000.00	4'100'000.00	4'116'000.00	4'125'000.00
1 Ordre et sécurité publique	1'569'259.46	1'252'400.00	1'354'600.00	1'427'800.00	1'558'300.00	1'566'300.00
11 Sécurité publique	658'651.69	276'100.00	311'100.00	311'100.00	311'100.00	311'100.00
14 Questions juridiques	189'917.85	229'800.00	229'800.00	229'800.00	289'800.00	229'800.00
15 Service du feu	341'801.51	367'800.00	435'000.00	508'200.00	578'700.00	646'700.00
16 Défense	378'888.41	378'700.00	378'700.00	378'700.00	378'700.00	378'700.00
2 Formation	21'477'983.08	21'837'900.00	21'621'900.00	21'367'400.00	21'529'400.00	21'629'400.00
21 Scolarité obligatoire	20'803'773.03	21'163'700.00	20'947'700.00	20'693'200.00	20'855'200.00	20'955'200.00
22 Ecoles spéciales	471'000.00	471'000.00	471'000.00	471'000.00	471'000.00	471'000.00
23 Formation professionnelle initiale	203'210.05	203'200.00	203'200.00	203'200.00	203'200.00	203'200.00
3 Culture, sports et loisirs, églises	1'895'405.76	1'976'600.00	1'963'600.00	1'966'600.00	1'975'600.00	1'952'600.00
32 Culture, autres	412'177.38	472'100.00	477'100.00	482'100.00	487'100.00	492'100.00
34 Sports et loisirs	1'220'704.38	1'250'700.00	1'239'700.00	1'235'700.00	1'238'700.00	1'210'700.00
35 Eglises et affaires religieuses	262'524.00	253'800.00	246'800.00	248'800.00	249'800.00	249'800.00
4 Santé	945'073.19	946'000.00	946'000.00	946'000.00	946'000.00	946'000.00
42 Soins ambulatoires	678'020.00	678'000.00	678'000.00	678'000.00	678'000.00	678'000.00
43 Prévention de la santé	266'053.19	267'000.00	267'000.00	267'000.00	267'000.00	267'000.00
49 Santé publique, autres	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
5 Sécurité sociale	10'120'754.94	10'430'700.00	10'752'700.00	11'087'700.00	11'437'700.00	11'799'700.00
51 Maladie et accident	2'475'331.65	2'475'300.00	2'475'300.00	2'475'300.00	2'475'300.00	2'475'300.00
53 Vieillesse et survivants	17'637.00	17'600.00	17'600.00	17'600.00	17'600.00	17'600.00
54 Famille et jeunesse	1'705'937.95	1'706'000.00	1'706'000.00	1'706'000.00	1'706'000.00	1'706'000.00
55 Chômage	751'573.60	751'600.00	751'600.00	751'600.00	751'600.00	751'600.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile	5'170'274.74	5'480'200.00	5'802'200.00	6'137'200.00	6'487'200.00	6'849'200.00
6 Trafic et télécommunication	5'235'667.02	5'739'750.00	5'806'350.00	5'330'450.00	5'335'750.00	5'322'750.00
61 Circulation routière	4'199'005.02	4'231'900.00	4'298'500.00	4'417'600.00	4'422'900.00	4'417'400.00
62 Transports publics	1'071'662.00	1'542'850.00	1'542'850.00	947'850.00	947'850.00	940'350.00
64 Télécommunications	-35'000.00	-35'000.00	-35'000.00	-35'000.00	-35'000.00	-35'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	923'856.61	967'300.00	982'000.00	983'900.00	974'300.00	1'009'700.00

Étiquettes de lignes	Budget 2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
71 Approvisionnement en eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
72 Traitement des eaux usées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73 Gestion des déchets	286'018.00	300'000.00	300'000.00	300'000.00	296'500.00	296'300.00
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	90'180.00	90'200.00	90'200.00	90'200.00	90'200.00	90'200.00
77 Protection de l'environnement, autres	32'810.00	32'800.00	32'800.00	35'200.00	36'400.00	36'400.00
79 Aménagement du territoire	514'848.61	544'300.00	559'000.00	558'500.00	551'200.00	586'800.00
8 Economie publique	-816'624.77	-785'780.00	-798'580.00	-795'880.00	-792'980.00	-795'780.00
81 Agriculture	45'610.00	49'000.00	51'600.00	54'300.00	57'200.00	59'600.00
82 Sylviculture	-58'287.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
84 Tourisme	86'000.00	86'000.00	86'000.00	86'000.00	86'000.00	86'000.00
85 Industrie, artisanat et commerce	64'100.00	59'100.00	59'100.00	59'100.00	59'100.00	59'100.00
87 Combustibles et énergie	-954'047.73	-979'880.00	-995'280.00	-995'280.00	-995'280.00	-1'000'480.00
9 Finances et impôts	-46'235'388.31	-46'102'450.00	-46'659'450.00	-47'236'450.00	-47'814'450.00	-48'394'450.00
91 Impôts	-44'479'825.00	-43'350'200.00	-43'850'200.00	-44'350'200.00	-44'850'200.00	-45'350'200.00
93 Péréquation financière et compensation des charges	-279'000.00	-1'250'000.00	-1'250'000.00	-1'250'000.00	-1'250'000.00	-1'250'000.00
95 Quotes-parts, autres	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00	-28'000.00
96 Administration de la fortune et de la dette	-1'448'563.31	-1'474'250.00	-1'531'250.00	-1'608'250.00	-1'686'250.00	-1'766'250.00
Total général	-8'965.06	1'336'320.00	1'099'020.00	251'420.00	339'520.00	235'120.00

Cette classification permet de mettre en évidence les comptes subissant des modifications durant la période sous revue, modifications que nous expliquons ci-après, activité par activité, hormis les explicatifs relatifs à l'évolution du personnel de la Commune déjà présentés au point 3.4.

15 Service du feu

Prise en compte du renouvellement nécessaire des véhicules du service du feu. Un rapport pour trois véhicules de transport d'hommes vous est également présenté au cours de la séance du 14 décembre 2015.

21 Scolarité obligatoire

Les coûts liés à l'intégration des élèves dépendant auparavant du syndicat intercommunal de l'éorén sont compensés par la diminution des charges dudit syndicat.

32 Culture, autres

Prise en compte du retrait des subventions de l'Etat au Bibliobus pour CHF 50'000 que nous espérons par échelonnement, de l'harmonisation des salaires des bibliothécaires pour CHF 25'000 et de la création d'un coordinateur externe pour la culture pour CHF 16'000.

34 Sports et loisirs

Légère adaptation des EPT (+ 0.2) pour la piscine d'Engollon et prise en compte des amortissements selon les investissements prévisibles.

57 Aide sociale et domaine de l'asile

Comme indiqué précédemment, prise en compte d'une augmentation de 4% par an selon les objectifs du Conseil d'Etat en la matière.

62 Transports publics

Comme indiqué précédemment, prise en compte des prestations supplémentaires commandées par la Commune sur la ligne 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier. Pour rappel le budget 2016 couvrait cette somme par un prélèvement à la réserve de réorganisation.

79 Aménagement du territoire

Prise en compte de soutiens externes supplémentaires afin de gérer les dossiers toujours plus nombreux et complexes en matière d'aménagement du territoire, l'administrateur du dicastère travaillant une grande partie de son temps à l'élaboration du plan directeur régional et, à futur, à la rédaction du plan d'aménagement local et à sa mise en place.

82 Sylviculture

Domaine particulièrement difficile à maîtriser, les prix du marché du bois n'étant que peu favorable et ne laissant entrevoir que peu d'évolution positive. Le Conseil communal a toujours comme objectif au minimum l'équilibre de cette classification fonctionnelle.

85 Industrie, artisanat et commerce

Certains coûts étaient pris en charge, jusqu'en 2016, par la réserve ARVR. Celle-ci ne peut plus persister au délai du 31 décembre 2016, les normes MCH2 ne l'autorisant plus.

6. Compte des investissements

Conformément à la fonction de base du PFT, le Conseil communal s'est chargé de définir les projets d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune durant la période sous référence. Les volumes par classification fonctionnelle vous sont indiqués dans le tableau 5, le détail par projets vous est fourni dans le tableau 6 ci-après.

Cette planification démontre les importants besoins en termes de structures et d'entretien du patrimoine communal. Cette répartition dans le temps a déjà été adaptée afin de maintenir les objectifs annuels en matière financière, bien que le plan proposé à ce jour n'entre pas dans les obligations légales du frein à l'endettement. Le volume annuel est important et dépasse régulièrement la barre des CHF 8 millions nets. Par ailleurs, le déficit annoncé pour le compte d'exploitation demanderait au minimum une compensation par une diminution des investissements. Ainsi, une amélioration entre résultat d'exploitation et volume d'investissements de quelques CHF 3 millions est nécessaire.

Les besoins vous ont par ailleurs déjà été soumis dans le cadre d'une annexe au budget 2016.

Nous escomptons à futur être en mesure de vous transmettre, en annexe du budget ainsi que du PFT, une fiche « objet » spécifique à chaque projet d'investissement. Le but est d'une part de vous fournir plus amples informations de base sur les projets retenus par le Conseil communal, mais également de suivre la « vie » du projet jusqu'à sa mise en exploitation et son bouclage comptable final. La mise en route de cette méthodologie sera étudiée pour le budget 2017.

Tableau 7: Investissements selon la classification fonctionnelle, en CHF

Étiquettes de lignes	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
0 Administration en général	534'000.00	900'000.00	900'000.00	310'000.00	300'000.00	300'000.00
290 Immeubles administratifs, autres	534'000.00	900'000.00	900'000.00	310'000.00	300'000.00	300'000.00
1 Ordre et sécurité publique	80'000.00	0.00	0.00	0.00	55'000.00	0.00
1110 Police	80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1506 Service du feu, organisation régionale	0.00	0.00	0.00	0.00	55'000.00	0.00
2 Formation	1'657'000.00	3'268'000.00	3'250'000.00	400'000.00	3'600'000.00	3'000'000.00
2170 Bâtiments scolaires	1'657'000.00	3'268'000.00	3'250'000.00	400'000.00	3'600'000.00	3'000'000.00
3 Culture, sports et loisirs, églises	450'000.00	350'000.00	50'000.00	200'000.00	630'000.00	0.00
3410 Sports	50'000.00	200'000.00	50'000.00	50'000.00	630'000.00	0.00
3420 Loisirs	0.00	150'000.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00
3500 Paroisse protestante	0.00	0.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00
3220 Concerts et théâtre	400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Trafic et télécommunication	1'508'800.00	915'000.00	1'175'000.00	2'380'000.00	2'051'000.00	950'000.00
6150 Routes communales	1'508'800.00	915'000.00	1'175'000.00	2'380'000.00	2'051'000.00	950'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	2'446'500.00	1'701'000.00	2'809'300.00	3'895'000.00	2'104'000.00	2'250'000.00
7100 Approvisionnement en eau (en général)	1'008'300.00	750'000.00	850'000.00	1'400'000.00	1'185'000.00	1'140'000.00
7200 Traitement des eaux usées (en général)	826'200.00	826'000.00	1'884'300.00	1'995'000.00	722'000.00	1'110'000.00
7710 Cimetières, crématoires	0.00	0.00	0.00	0.00	97'000.00	0.00
7900 Aménagement du territoire (en général)	230'000.00	125'000.00	-25'000.00	0.00	0.00	0.00
7203 Traitement des eaux claires	382'000.00	0.00	100'000.00	500'000.00	100'000.00	0.00
8 Economie publique	196'000.00	404'000.00	354'000.00	151'000.00	166'216.00	130'000.00
8120 Améliorations structurelles	51'000.00	54'000.00	54'000.00	51'000.00	66'216.00	30'000.00
8713 Energie Verte	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
8791 Entreprises de chauffage à distance, combustibles, non mention	45'000.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00
8790 Combustibles, autres	0.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	365'000.00	435'000.00	480'000.00	65'000.00	0.00	521'000.00
9630 Biens-fonds du patrimoine financier	365'000.00	435'000.00	480'000.00	65'000.00	0.00	521'000.00
Total général	7'237'300.00	7'973'000.00	9'018'300.00	7'401'000.00	8'906'216.00	7'151'000.00

Tableau 8: Investissements par projets

Étiquettes de lignes	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
201206 Réfection route de Champs-Rinier à Chézard	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201213 Etude projet d'urbanisation de la traversée de Chézard-St-Martin	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201229 Plan directeur des eaux régionales (PDER)	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201230 Plan général d'évacuation des eaux régionales (PGEER)	200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201231 Boudevilliers, Sous-le-Village, équipement de quartier	0.00	0.00	0.00	550'000.00	0.00	0.00
201234 Améliorations foncières	51'000.00	54'000.00	54'000.00	51'000.00	66'216.00	30'000.00
201245 Réfection des rues Stand, Crêt Debély, Chasseral, Guillaume Farel	476'900.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201302 Mise à niveau de l'éclairage public de Val-de-Ruz	133'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201402 Fontainemelon, immeuble Robert 26	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201406 PAL Val-de-Ruz	230'000.00	125'000.00	-25'000.00	0.00	0.00	0.00
201504 Cernier, route de Neuchâtel, assainissement des réseaux d'eau	0.00	0.00	0.00	425'000.00	0.00	0.00
201505 A4EOVR	0.00	0.00	500'000.00	0.00	0.00	0.00
201506 Chézard-St-Martin, rue des Esserts, réalisation mesure du PGEE	0.00	0.00	0.00	620'000.00	110'000.00	0.00
201507 Savagnier, remplacement chaudières CAD	0.00	0.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00
201508 Etude des infrastructures sportives	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201509 Etude du patrimoine immobilier	380'000.00	340'000.00	340'000.00	0.00	0.00	0.00
201511 Entretien du patrimoine administratif (PA), crédit-cadre	0.00	500'000.00	500'000.00	250'000.00	300'000.00	300'000.00
201512 Entretien du patrimoine financier (PF), crédit-cadre	260'000.00	270'000.00	270'000.00	0.00	0.00	0.00
201514 Piscine Fontenelle, assainissement	45'000.00	1'250'000.00	1'250'000.00	0.00	0.00	0.00
201516 Dombresson, réfection route de l'Eglise	0.00	0.00	0.00	0.00	1'148'000.00	0.00
201517 Boudevilliers, temple	0.00	0.00	0.00	100'000.00	0.00	0.00
201519 Rénovation de la Grange aux Concerts à Cernier	400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201524 Maintenance du système de supervision et mise à niveau des auto	165'200.00	176'000.00	-15'700.00	0.00	0.00	0.00
201526 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019	330'000.00	215'000.00	175'000.00	130'000.00	0.00	0.00
201528 Montmollin, mise en conformité du passage piétons	80'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201529 Participation à Vivaldis	0.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201601 Entretien lourd réseau assainissement et eaux claires, crédit-cadre	350'000.00	450'000.00	450'000.00	500'000.00	500'000.00	550'000.00
201602 Entretien lourd réseau eau potable, crédit-cadre	400'000.00	500'000.00	500'000.00	550'000.00	550'000.00	600'000.00
201603 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre	250'000.00	350'000.00	350'000.00	400'000.00	250'000.00	250'000.00
201604 Remplacement filtre chauffage à distance (CAD) Coffrane	45'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201609 Reprise du réseau d'eau Tête de Ran	150'000.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201610 La Fontenelle - panneaux photovoltaïques sur toiture	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201611 Beamer salle de spectacles Fontainemelon	34'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201612 Fomel du Haut, remise en état	40'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201613 Remplacement des chauffages, crédit-cadre	125'000.00	125'000.00	125'000.00	125'000.00	0.00	0.00
201614 La Rebatte à Chézard-Saint-Martin, remise en état de la détection i	25'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201616 Les Hauts-Geneveys, bâtiment communal, remise en état de la sall	35'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201617 Savagnier, création d'un trottoir au sud de la rue des Forgerons	170'000.00	200'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201618 Dombresson, achat de conteneurs pour 4 salles de classe	800'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201619 Les Geneveys-sur-Coffrane, achat de conteneurs pour 4 salles de cl	800'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201620 La Fontenelle, création d'un local pour les soins dentaires	12'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201622 Entretien des réservoirs et des stations d'épuration, crédit-cadre	0.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00	200'000.00
201702 Réfection des rues de l'Epervier et de la République à Cernier	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201703 Route d'accès aux éoliennes	0.00	0.00	250'000.00	0.00	0.00	0.00
201704 Fontaines, construction trottoir Chemin de Bellevue	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201705 Installation de panneaux photovoltaïques, crédit-cadre 2017-2021	0.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
201706 Cernier, La Fontenelle, rénovation de l'aula (scène, sono, salle)	0.00	150'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201707 Cernier, ancienne halle de gymnastique, mise aux normes de sécuri	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201708 Villars, ancienne halle de gymnastique, mise aux normes de sécuri	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201709 Création de places d'accueil parascolaire à Montmollin	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201710 La Fontenelle, construction de 4 salles de sciences et 6 salles de cla	0.00	2'000'000.00	2'000'000.00	0.00	0.00	0.00
201711 La Fontenelle, transformations de salles de sciences en salles de cl	0.00	18'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201801 Fontaines, immeuble Grand-Rue 10a	0.00	0.00	145'000.00	0.00	0.00	0.00
201802 Réfection rue des Monts à Cernier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'100'000.00
201803 Fontaines, bassin de rétention quartier A Tévu	0.00	0.00	800'000.00	0.00	0.00	0.00
201804 Engollon, piscine, étude de l'évolution des infrastructures	0.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
201805 Engollon, camping, étude de réalisation	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00
201806 Construction d'un centre forestier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201807 Création de places d'accueil parascolaire à Cernier et aux Genevey	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
201901 Boudevilliers, mur du cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00	97'000.00	0.00
201902 Les Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif	0.00	100'000.00	0.00	0.00	630'000.00	0.00
201903 Cernier, immeuble Cernier Centre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	521'000.00
201904 Les Geneveys-sur-Coffrane, étude d'extension du centre sportif	0.00	0.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00
201905 Nouveau compresseur d'air pour le remplissage des bonnes AR	0.00	0.00	0.00	0.00	55'000.00	0.00
201906 Montmollin, transformation du bâtiment communal en salles de cl	0.00	0.00	0.00	400'000.00	600'000.00	0.00
202001 Traversée de Chézard-St-Martin	0.00	0.00	800'000.00	2'900'000.00	800'000.00	0.00
202002 Agrandissement collège des Geneveys-sur-Coffrane	0.00	0.00	0.00	0.00	3'000'000.00	3'000'000.00
202003 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2020-2024	0.00	0.00	0.00	0.00	500'000.00	500'000.00
Total général	7'237'300.00	7'973'000.00	9'018'300.00	7'401'000.00	8'906'216.00	7'151'000.00

7. Besoins en financement, évolution de la dette

Sur la base des résultats du compte d'exploitation du PFT et du relèvement progressif des investissements, le degré d'autofinancement ne pourra plus se maintenir dans la limite autorisée de 80%, cela dès 2018.

Sans mesures drastiques, la situation des finances de notre Commune risque de se détériorer très sérieusement. Il est impératif que nos Autorités soient conscientes que des mesures complémentaires seront obligatoires afin d'atténuer voire de supprimer les déficits prévisibles au PFT. Toutefois, l'atteinte des objectifs en matière de frein à l'endettement prévu par la LFinEC et notre nouveau règlement sur les finances nécessitera de revoir la pertinence de certaines prestations, ou alors d'envisager une augmentation d'impôts pour financer les nouvelles prestations. Rappelons par ailleurs que le PFT qui vous est présenté ne prend pas en compte les reports de charges sur les Communes prévus par l'Etat.

En cas de mise en œuvre du PFT dans sa présentation actuelle, il faudrait consentir des financements externes importants avec pour conséquence une augmentation de la dette de plus CHF 35 millions entre 2017 et 2021 (cf. tableau 10), ainsi qu'une diminution de la fortune de plus de CHF 14 millions. A noter que cette dernière est estimée sur la base des informations actuelles et ne tient pas encore compte de l'évaluation de la valeur vénale du patrimoine immobilier ni de la réalisation éventuelle de certains objets.

Tableau 9: Evolution du compte de financement, en CHF et en %

Rubriques	Budget 2016	PFT 2017	PFT 2018	PFT 2019	PFT 2020	PFT 2021
3 Charges	80'704'629	80'744'350	81'209'550	81'044'450	81'699'050	82'165'650
Charges liées à l'indexation, aux augmentations salariales et aux charges financières	0	240'000	680'000	1'105'000	1'730'000	1'755'000
4 Revenus	-80'713'594	-79'408'030	-80'110'530	-80'793'030	-81'359'530	-81'930'530
Compte de résultat (-/- = Bénéfice / += Déficit)	-8'965	1'576'320	1'779'020	1'356'420	2'069'520	1'990'120
33 Amortissements du patrimoine administratif	5'526'960	5'732'400	5'971'400	6'107'800	6'196'100	6'047'600
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	352'206	373'100	289'800	235'800	191'800	240'800
45 Prélèvement aux fonds et financement spéciaux	-2'338'771	-1'176'630	-1'182'130	-1'147'630	-1'294'130	-1'285'130
Total des opérations non monétaires	3'540'395	4'928'870	5'079'070	5'195'970	5'093'770	5'003'270
Marge d'autofinancement du compte de résultats	-3'549'360	-3'352'550	-3'300'050	-3'839'550	-3'024'250	-3'013'150
Total des dépenses (PA et PF)	8'337'300	8'323'000	9'968'300	8'501'000	9'606'216	8'151'000
Total des recettes (PA et PF)	-1'100'000	-600'000	-950'000	-1'100'000	-700'000	-1'000'000
Annulation des recettes concernant des prélèvements aux réserves	1'100'000	600'000	950'000	1'100'000	700'000	1'000'000
Investissements nets	8'337'300	8'323'000	9'968'300	8'501'000	9'606'216	8'151'000
Insuffisance de financement (investissements nets + autofinancement (+ = insuffisance / -/- = excédent)	4'787'940	4'970'450	6'668'250	4'661'450	6'581'966	5'137'850
Échéance globale d'emprunts	8'503'532	9'183'828	4'158'310	2'834'460	1'909'160	1'764'160
Insuffisance de trésorerie (+ = insuffisance / -/- = excédent	13'291'471	14'154'278	10'826'560	7'495'910	8'491'126	6'902'010

Tableau 10: Evolution de la dette et de la fortune, en CHF

Dettes au 01.01.	95'956'409	100'744'349	105'714'799	112'383'049	117'044'499	123'626'465
Insuffisance de trésorerie	13'291'471	14'154'278	10'826'560	7'495'910	8'491'126	6'902'010
Remboursement contractuelle des emprunts	-8'503'532	-9'183'828	-4'158'310	-2'834'460	-1'909'160	-1'764'160
Dettes au 31.12.	100'744'349	105'714'799	112'383'049	117'044'499	123'626'465	128'764'315
Excédent / Découvert au 01.01.	43'595'198	43'604'163	42'027'843	40'248'823	38'892'403	36'822'883
Excédent de revenus (+) / de charges (-)	8'965	-1'576'320	-1'779'020	-1'356'420	-2'069'520	-1'990'120
Excédent / Découvert au 31.12.	43'604'163	42'027'843	40'248'823	38'892'403	36'822'883	34'832'763

8. Piste des améliorations financières

Les enjeux que notre Commune se doit de relever sont d'importance. Le Conseil communal souhaite pouvoir explorer les pistes suivantes, à même de résoudre une part du financement futur.

8.1. Assainissement caisse de pensions par revalorisation PF

Dans le cadre de son budget 2016, nous avons pour la première fois tenu compte d'une charge de CHF 600'000 au titre de provision afin de permettre de financer, de manière comptable, le passage du taux de couverture de 80% à 100% de prévoyance.ne à l'horizon 2035-2038. Cette charge influencera donc, année après année, les comptes de notre collectivité, tout comme ceux des autres. Déjà en 2016, si le Grand Conseil vote les reports de charges sur les Communes, nous serons dans l'obligation de renoncer à ce montant dans notre budget.

Les dispositions légales et comptables nous obligent à revaloriser le patrimoine administratif (PA) et financier (PF) de la Commune, cela au 1^{er} janvier 2017. Le dicastère de la gérance du patrimoine, soutenu par celui des finances, travaille à sa réalisation. Si l'évaluation du patrimoine financier est reconnue à une valeur supérieure à la valeur actuelle du bilan, les comptes 2017 devraient présenter un bénéfice extraordinaire. Pour le Conseil communal, il s'agira à cet instant de proposer que ce bénéfice ne soit pas simplement versé à la fortune mais que celui-ci soit imputé à l'assainissement de notre institut de prévoyance. Dans le meilleur des cas, le découvert pourrait être annulé par cette seule opération, résolvant ainsi cette problématique récurrente et supprimant de fait un montant estimé à CHF 1 million par an du compte de résultat (CHF 600'000 pour la provision, CHF 400'000 pour les charges sociales supplémentaires).

8.2. Gel des rémunérations

Aussi désagréable que cela soit, un blocage de la progression salariale, voire une révision de la réglementation des salaires et des indexations, pourrait présenter une piste d'amélioration. Il serait cependant indispensable qu'une unification soit faite entre toutes les fonctions de la Commune, y compris le corps enseignant, ce qui est difficilement envisageable pour l'instant, celui-ci étant rémunéré sur la base des dispositions de l'Etat, elles-mêmes différentes du reste de la fonction publique.

8.3. Revalorisation du patrimoine administratif

Dans le même ordre d'idée que le point 8.1 ci-avant, le patrimoine administratif doit être revalorisé, au 1^{er} janvier 2017, à hauteur de 70% de la valeur ECAP des biens. A contrario du patrimoine financier, le bénéfice dégagé par cette opération sera mis en réserve afin de couvrir les amortissements supplémentaires découlant de cette augmentation de valeur au bilan. Donc, bien qu'il ne soit pas possible d'affecter cette plus-value à d'autres usages, le degré d'autofinancement s'en trouvera amélioré, permettant ainsi des investissements plus conséquents, tout en respectant les limites du frein à l'endettement en vigueur en 2016. De ce fait, il s'agit bien d'une mesure d'amélioration financière.

8.4. Transports publics

Cette piste reste malheureusement d'actualité. Ce domaine est de la compétence de l'Etat, une Commune ne devant en principe pas se substituer hormis lors d'une phase de lancement d'une nouvelle ligne voire de l'extension d'une prestation existante. C'est pourtant ce qu'a fait notre Commune avec les prestations de la ligne 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier depuis le changement d'horaire 2016. L'intention du Conseil communal est de ne pas dépasser une année de financement de ces prestations. L'avenir reste donc ouvert à ce jour sur ce point.

Par ailleurs, la participation des parents aux coûts des abonnements des élèves devra également être analysée malgré que ce point puisse être très impopulaire. La gratuité des titres de transports constitue toutefois une forme d'inégalité puisque seuls les élèves qui en ont besoin pour se rendre à l'école voyagent gratuitement en dehors du temps scolaire.

8.5. Adaptation du coefficient fiscal

Cette mesure, dite de dernier recours, reste ouverte. Si les mesures de l'Etat en matière de transferts de charges se réalisent en grande partie, il ne sera pas possible à notre Commune d'y faire face sans relèvement du coefficient fiscal. Pour rappel, un point d'impôt représente environ CHF 500'000 de produits supplémentaires. Ainsi, si le volume des transferts de l'Etat représente CHF 3 millions, cela impliquerait une augmentation du coefficient de 6 points, sans que l'Etat ne soit en mesure de diminuer pour autant son coefficient.

9. Réponse au postulat PO15.005

Lors de la séance du Conseil général du 28 septembre 2015 à Coffrane, le groupe PLR-PDC a déposé le postulat suivant :

« Postulat PLR-PDC du 24 septembre 2015, Gestion des besoins en personnel – Vision globale des EPT à moyen terme

Le groupe PLR-PDC a pris acte du rapport relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de l'unité administrative de la sécurité. Il fait suite à deux rapports présentés par l'Exécutif lors du Conseil général de juin dernier visant également à l'augmentation des effectifs de notre personnel communal. A quand le prochain rapport avec le même contenu ? Sans vouloir remettre en cause, par principe, toute augmentation

du personnel, le groupe PLR–PDC souhaite avoir une vision globale des éventuels besoins supplémentaires en ressources humaines des différents dicastères. Il est en effet impossible de mettre cas échéant des priorités si les demandes nous arrivent au coup par coup. Nous prions donc le Conseil communal d'établir une planification des besoins en personnel pour les prochaines années. Le rapport devrait également contenir des informations concernant le roulement du personnel et les perspectives d'arrivée à l'âge de la retraite des employés communaux ».

Ainsi que le Conseil communal l'a indiqué dans son intervention à ce sujet, il répond à ce postulat au travers du PFT 2017-2021 et continuera de le faire à chaque fin d'année lors de la présentation de cette planification pluriannuelle. Ainsi, le point 3.4 du présent rapport présente l'évolution en EPT prévisible sur la période 2017-2021 et répond de ce fait au postulat déposé en septembre 2015.

Le Conseil communal vous propose donc le classement de ce postulat.

10. Conclusion

Par essence, un PFT ne peut prendre en compte que les éléments connus au moment de sa rédaction. Même s'il est appelé à évoluer, le PFT 2017-2021 fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos Autorités et les dicastères. Il démontre en tout cas la pertinence du processus de maîtrise et de consolidation des finances engagé depuis l'entrée en force de la fusion. Il met en évidence la nécessité de tout mettre en œuvre pour éviter une augmentation du coefficient fiscal.

Le PFT 2017-2021 ne tient toutefois pas encore compte des transferts de charges consécutifs au programme d'assainissement de l'Etat. Cette inconnue, comme nous l'avons relevé, pèse à terme entre CHF 3 à 4 millions.

Bien que conscient des difficultés à maintenir l'équilibre ces prochaines années, le Conseil communal reste persuadé que l'addition des économies potentielles et des possibilités d'amélioration financière, permettra de maîtriser les défis financiers à venir au niveau de la Commune. Ce sont les choix du Grand Conseil qui pourraient en décider autrement. Ce fait ne relève pas de la compétence du Conseil communal, à moins que l'Etat et les Communes n'arrivent à relever le défi d'améliorer la répartition des compétences entre eux et de trouver des synergies permettant de réelles économies d'échelle profitant au citoyen neuchâtelois. Persuadé qu'il existe là un gros potentiel d'économies conjointes, le Conseil communal s'attachera, en 2016, à poursuivre les discussions amorcées avec le Conseil d'Etat.

Dès lors, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport sur le plan financier et des tâches 2017-2021.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 23 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A.-C. Pellissier P. Godat